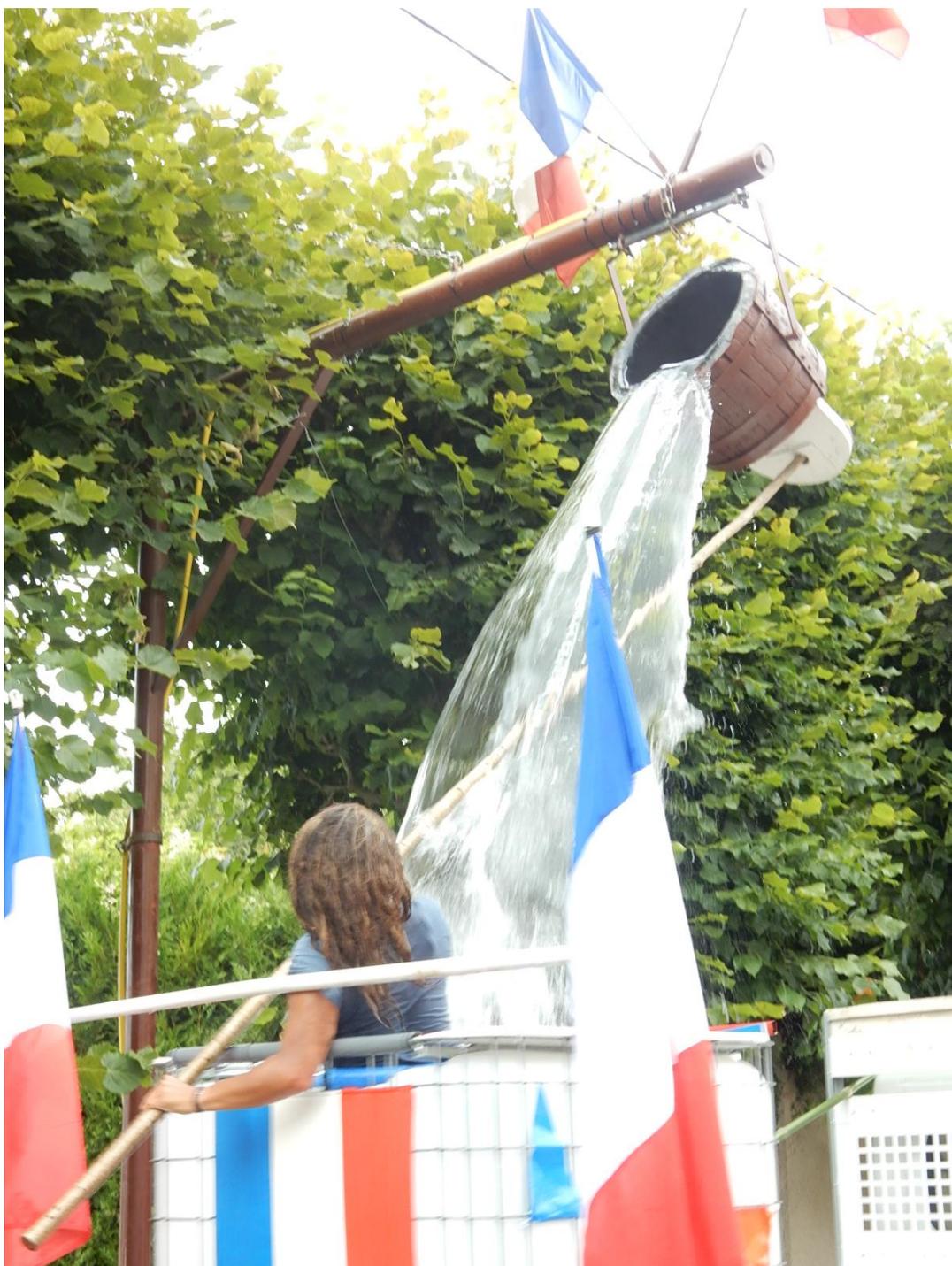




Le Lien

Bulletin municipal officiel de Donnemarie-Dontilly n° 108 – octobre 2015

14 juillet - Jeu du baquet



Rentrée des classes et nouveau service de restauration. Ce début du mois de septembre a sonné la fin des vacances d'été et la reprise des cours pour les petits comme pour les grands. Avec 5 classes à l'école maternelle de la Butte Saint-Pierre pour 125 élèves, notre école maternelle dispose de locaux vastes et lumineux, d'une salle de sport, d'une garderie et d'une salle de restauration qui assure quotidiennement le repas d'une soixantaine d'enfants. C'est aussi la rentrée pour les 6 enseignantes nommées et le personnel de mairie. C'est ainsi l'occasion de souhaiter la bienvenue à notre nouvelle ATSEM qui arrive en remplacement de Marcelline Baleinier qui profite maintenant, tout comme sa collègue Habiba Morel, d'une retraite bien méritée.

Cette année encore, tous les vendredis après-midi, dans le cadre du périscolaire, 3 types d'activités sont proposées : éveil musical, découverte d'albums, activités ludiques.

A l'école élémentaire de L'Auxence, la grande nouveauté est la mise en service du nouveau restaurant scolaire inauguré il y a quelques semaines. Un self qui accueille quotidiennement 120 enfants, assurant ainsi un service de qualité en direction de nos enfants et de leurs familles.

Certaines familles se sont émues du prix du ticket de cantine qui est de l'ordre de 3,90 euros le repas. Il s'agit d'une participation de la famille et non pas du prix réel puisque le prix réel du repas calculé sur la base du prix du repas et du coût du personnel de surveillance est de l'ordre de 10 euros pour un élève de l'élémentaire et de 12 euros pour un élève de maternelle. La municipalité prend financièrement à sa charge plus de la moitié du repas. C'est donc un effort important en direction des familles.

Impôts et taxes. Avec une diminution de près de 50 000 euros des dotations versées par l'Etat à la commune en 2015, des charges toujours plus lourdes générées par des demandes nouvelles (organisation des activités du vendredi après-midi en remplacement de l'école, accueil de loisirs pour les 3-6 ans, nouvelles normes d'accessibilité aux bâtiments communaux, etc), l'exercice budgétaire est toujours aussi difficile. L'année 2016, les dotations diminueront une nouvelle fois de 50 000 euros supplémentaires soit 100 000 euros sur 2 ans ! Deux solutions se présentent alors à nous : soit diminuer les services qui nous sont indispensables, soit augmenter les impôts (fonciers, habitation) qui sont déjà très lourds.

Cette année encore et comme l'année précédente, nous continuerons à chercher les pistes d'économie tant auprès des services techniques que des services généraux. Nous continuerons à nous appuyer sur nos

bénévoles afin de diminuer les coûts ; ces bénévoles qui organisent toutes les manifestations qui font la joie de nos concitoyens : Course verte du Montois, VTT, brocante, fête de Noël, Scènes rurales, Concert Gospel, Concert Jazz.

Communauté de communes Bassée Montois et transports publics. Depuis ce 1^{er} septembre, beaucoup de personnes utilisant le service *Balade* rencontrent des difficultés importantes puisque le porte à porte est maintenant impossible. Dès que ces difficultés ont été portées à ma connaissance, je me suis rapproché des services du STIF afin d'envisager des solutions alternatives. J'ai bon espoir d'arriver à trouver ensemble des solutions raisonnables et de continuer à faciliter les transports offerts aux aînés.

L'extension de la fibre optique sur notre commune continue de progresser grâce aux efforts conjugués de la communauté de communes, de notre député C. Jacob et de la municipalité ; avec près de 25 emplois à la clé, le raccordement de la zone d'activités de *Champabon* est une avancée essentielle pour maintenir l'activité économique et l'emploi sur notre commune. D'autres entreprises sont maintenant sur les rangs, nous ne manquerons pas de les soutenir.

Avant de conclure mon propos, je souhaite rendre un dernier hommage à Monsieur Paul Lombard, ancien conseiller municipal sur la période 1977 – 1983, qui nous a brusquement quittés dans sa 84^{ème} année. Mes meilleures pensées à son épouse et à sa famille.

Au plaisir de vous retrouver lors de nos prochaines animations.



Serge Rossière-Rollin,
Maire de Donnamarie-Dontilly,
Vice Président de la Communauté de
Communes Bassée-Montois
en charge des Transports et Politique culturelle

Conseil Municipal du 28 mai

Présents ou représentés : MM. ROSSIERE-ROLLIN, GRISETTO, Mme MONPOIX, M. GIRAULT, Mme VO VAN, M. BORZUCKI, Mme CHEVILLARD, M. PASCUAL MARTIN, Mme BOUGEANT, M. POTEAU, Mmes MULLIEZ, ESPOSITO, M. BEAUSSART, Mmes MOULET, LAFOSSE, LETERRIER, MM. ARLAIS, MENEZ.

Absents : MM. DESANTIGNY, LEBAS, ONDOA BELINGA, Mmes MINASSIAN, PIRSON.

EMPRUNTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ AUTORISE Monsieur le Maire à signer deux contrats de prêt avec la Caisse des Dépôts et Consignations :

CONTRAT TRIENNAL DE VOIRIE

BOULEVARD DU NORD

Prêt de 330 000 € sur 20 ans à 2 %.

TRAVAUX CANTINE

Prêt de 335 000 € sur 20 ans à 2 %.

DESIGNATION DES DELEGUES AU SMEP DU GRAND PROVINOIS

Considérant que Monsieur PASCUAL MARTIN Thierry, délégué suppléant, puis Monsieur MENEZ Patrick, délégué titulaire, interviennent tour à tour pour affirmer que les enjeux, notamment en matière d'urbanisme, qui dépendront directement des décisions prises par le SMEP du Grand Provinois, seront d'une extrême importance pour l'avenir de notre commune et de notre territoire, ils souhaitent donc que Monsieur le Maire soit délégué titulaire,

Considérant la démission de Messieurs MENEZ et PASCUAL MARTIN,

Le Conseil Municipal procède, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection de nouveaux délégués, et désigne pour siéger au SMEP DU GRAND PROVINOIS :

Délégué titulaire : ROSSIERE-ROLLIN Serge

Délégué suppléant : MENEZ Patrick.

MODIFICATION DES STATUTS DU S.M.E.P. DU GRAND PROVINOIS

Vu la délibération du comité syndical en date du 26 mars 2015, visée par la Sous-Préfecture de Provins le 10 avril 2015 décidant des modifications des statuts du S.M.E.P. du Grand Provinois,

Considérant que la délibération et les statuts ont été notifiés aux 42 communes de Bassée-Montois et à la Communauté de communes du Provinois le 14 avril 2015 et qu'il appartient au conseil municipal de délibérer dans un délai de 3 mois,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur la nécessité de modifier les statuts suite à l'adhésion de la Communauté de communes Bassée-Montois au S.M.E.P. du Grand Provinois,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les modifications de statuts du S.M.E.P. du Grand Provinois.

ALIENATION TERRAINS ET MAISON CHEMIN DU MONTPOIRIER

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2014 autorisant le principe d'aliéner des terrains bâtis et non bâtis, Chemin du Montpensier, avec maintien des locataires dans les lieux à la SCI L'EFYM,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ Autorise le maire à céder à la SCI L'EFYM, 26 Avenue de Champabon à Donnemarie-Dontilly, pour un montant de 123 000 €, la parcelle bâtie B 289 d'une contenance de 81 m2 et les parcelles attenantes d'une superficie totale de 2 520 m2.

REVERSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASSEE MONTOIS DE LA COTISATION APPELEE PAR LE SYNDICAT DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Considérant que la Communauté de Communes Bassée-Montois a pris la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés », validée par arrêté préfectoral n° 2014/DRCL/BCCCL/106 du 6 novembre 2014,

Considérant que la prise d'effet de cette compétence est postérieure au 15 octobre, date limite pour que les services fiscaux puissent intégrer ce nouveau dispositif dans les rôles de taxe foncière, à titre dérogatoire ce sont les communes qui ont dû voter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2015, et qui percevront le produit des ordures ménagères,

Considérant que la Communauté de Communes devra toutefois s'acquitter des cotisations auprès des syndicats, il est donc nécessaire, afin de ne pas mettre en difficulté

ni la Communauté de Communes, ni les Syndicats, de fixer par convention les modalités de reversement à la Communauté du montant des cotisations 2015 appelée par le Syndicat pour la commune,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Communauté de Communes et la Commune,
Précise que les modalités de reversement des cotisations suivront le planning ci-dessous, sous conditions d'avoir encaissé au préalable ces sommes :

- Au mois de juin : 6/12^{ème}
- Au mois de septembre : 3/12^{ème}
- Au mois de décembre : le solde

Une délibération budgétaire modificative interviendra ultérieurement.

MODIFICATION DELIBERATION INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 janvier 2015 n° 771592015/01/01 déterminant l'Indemnité d'Administration et de Technicité du personnel communal au 1^{er} février 2015,

Considérant la modification intervenue dans le tableau des effectifs par le changement de poste d'un agent, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité, d'ajouter :

Filière : Culturelle
Grade : Adjoint Patrimoine 1^{ère} classe
Fonction ou service : Bibliothèque
Montant de base annuel : 464.32 €
Coefficient multiplicateur : 6

ADMISSION EN NON-VALEUR

A la demande du Trésorier, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

⇒ DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur d'une somme de 361.84 €, inscrite en dépense du budget communal de l'exercice en cours.

ADHESION DE LA COMMUNE DE POMMEUSE AU SDESM

Le Conseil municipal APPROUVE l'adhésion de la commune de Pommeuse au SDESM.

SUBVENTION A ACREDEPO

Considérant qu'il a été convenu par la commission fêtes et animations, en accord avec ACREDEPO, de verser à l'association une subvention forfaitaire permettant de rémunérer des prestations lors des journées du Patrimoine,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE le versement d'une subvention de 600 € à l'Association ACREDEPO pour l'organisation des Journées du Patrimoine.

DEMANDE REMBOURSEMENT D'UN CARREAU CASSE

Suite au remplacement d'un carreau à l'école élémentaire de l'Auxence, cassé par un élève, pour un montant de 198.08 € TTC, le Conseil Municipal, à l'unanimité DEMANDE aux parents le remboursement des frais s'élevant à 198.08 €.

INFORMATIONS DIVERSES

Travaux

Les travaux du restaurant scolaire de l'école élémentaire sont achevés et le self fonctionne depuis mardi 2 juin. L'inauguration aura lieu au mois de septembre.

La réception des travaux du Boulevard du Nord a eu lieu, quelques petits travaux de finition sont à réaliser.

Le jardin médiéval a été rendu propre et une visite commentée a lieu tous les samedis à 14 heures jusqu'à fin juin.

Urbanisme

Seules deux communes, Donnemarie-Dontilly et Mouy-sur-Seine, instruisent les dossiers d'urbanisme. A compter du 1^{er} juillet 2015, la Direction Départementale des Territoires qui instruisait jusqu'alors les dossiers d'urbanisme des autres communes de la Communauté de Communes Bassée-Montois arrête cette prestation.

La Communauté de Communes a donc créé un emploi qui sera pourvu le 1^{er} juillet afin d'instruire tous les dossiers.

Cette nouvelle attribution de la Communauté sera effectuée dans l'ancien secrétariat de mairie de Donnemarie-Dontilly en attente de la construction d'un nouveau bâtiment jouxtant le gymnase.

Eoliennes (Information)

Deux projets sont actuellement en cours à proximité de notre commune : Châtenay-sur-Seine et Cessoy-en-Montois. Les 2 collectivités ont donné leur accord pour que soient effectuées des mesures avec un mât de 100 mètres.

Conseil Municipal du 2 juillet

Présents ou représentés : MM. ROSSIERE-ROLLIN, GRISETTO, Mme MONPOIX, MM. GIRAULT, Mme VO VAN, M. BORZUCKI représenté par M. GIRAULT Pascal, Mme CHEVILLARD, M. PASCUAL MARTIN, Mmes BOUGEANT, MULLIEZ, M. BEAUSSART représenté par M. GRISETTO Michel, Mmes MOULET, LAFOSSE, LETERRIER représentée par Mme MOULET, MM. ARLAIS, M. MENEZ.

Absents : MM. DESANTIGNY, LEBAS, POTEAU, Mme ESPOSITO, M. ONDOA BELINGA, Mmes MINASSIAN, PIRSON.

AVENANT N° 2 AU CONTRAT D'AFFERMAGE DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **EST FAVORABLE** à l'avenant n° 2 du contrat d'affermage du service d'assainissement prolongeant le présent contrat jusqu'au 30 septembre 2015, en attente du résultat de l'appel d'offre lancé pour un nouveau contrat de Délégation de Service Public.

AVENANT N° 4 AU CONTRAT D'AFFERMAGE DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **EST FAVORABLE** à l'avenant n° 4 du contrat d'affermage du service de distribution d'eau potable prolongeant le présent contrat jusqu'au 30 septembre 2015, en attente du résultat de l'appel d'offre lancé pour un nouveau contrat de Délégation de Service Public.

RAPPORT ANNUEL 2014 SUR L'ANALYSE DE LA QUALITE ET DES PRIX DU SERVICE DES EAUX ET DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le rapport annuel de la Lyonnaise des Eaux France concernant la qualité et les prix du service des eaux pour l'année 2014, puis du service assainissement,

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, ces deux rapports.

Les rapports sont consultables par le public aux horaires d'ouverture du secrétariat de mairie.

ADHESION AU SERVICE MUTUALISE D'INSTRUCTION DES ADS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Vu la délibération n°13-01-05-15 du Conseil de la Communauté de Communes Bassée Montois en date du 26 mai 2015 portant création d'un service mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols,

Considérant le bien-fondé de l'aide proposée par la Communauté de communes pour pallier au désengagement de l'Etat quant à l'instruction des droits des sols par l'EPCI à partir du 1^{er} juillet 2015,

Considérant que la création de ce service commun s'inscrit dans une logique de solidarité intercommunale et de mutualisation des moyens,

Considérant que ce service ADS, mobilisant l'expertise juridique et technique de la Communauté de communes Bassée Montois, aura la double mission d'assurer la protection des intérêts communaux et de garantir le respect des droits des administrés. De manière générale, le service commun de l'ADS sera chargé de l'ensemble de la procédure d'instruction des autorisations et actes, à compter du dépôt de la demande auprès de la commune jusqu'à la notification par le Maire de sa décision.

Considérant que la convention s'applique à l'instruction des actes et autorisations prévues au code de l'urbanisme pour lesquels le Maire est compétent au nom de la Commune, à savoir potentiellement : le permis de construire, le permis de démolir, le permis d'aménager, les certificats d'urbanisme de l'article L410-1b du code de l'urbanisme, la déclaration préalable,

Considérant que dans la répartition des tâches entre la commune et le service instructeur, les agents communaux agissent sous l'autorité fonctionnelle directe du Maire de la Commune concernée par le dossier, qui fixe ses instructions et contrôle l'exécution des tâches. La commune est le point d'entrée unique des demandeurs, qui ne peuvent pas déposer leur dossier directement auprès du service ADS. Ainsi le Maire est pleinement responsable de la transmission des dossiers au service instructeur, en principe dans un délai de sept jours calendaires, étant rappelé que la Communauté de Communes Bassée Montois peut refuser d'instruire pour la Commune un dossier reçu dans un délai manifestement incompatible avec le bon exercice des tâches qui lui incombent ou la garantie des droits des administrés. Le Maire est seul signataire de la décision finale, la création du service commun de l'ADS et la signature de la convention de mise à disposition n'ayant ni pour objet ni pour effet

de modifier les règles de compétence et de responsabilité fixées par le code de l'urbanisme. Ainsi, les actes et décisions instruits par le service ADS demeurent délivrés par le Maire au nom de la Commune. En conséquence, la gestion des recours gracieux et contentieux reste du ressort de la Commune, le service instructeur se bornant à apporter à la demande du Maire l'aide technique et juridique nécessaire à l'analyse des recours. La responsabilité des décisions contestées ne peut en aucun cas être imputée à la Communauté de Communes Bassée Montois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ▶ **Est favorable** à la convention régissant les principes de mutualisation des instructions des ADS auprès de la Communauté de Communes,
- ▶ **Acte** le principe que toute nouvelle entrée au sein du service mutualisé se fera sous l'acceptation du Conseil communautaire,
- ▶ **Autorise** le Maire à signer cette convention ainsi que tout document relatif à ce dossier (avenants,...).

PAIEMENT SOLDE COTISATION 2010 AU SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DES BOUES (SMAB)

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2009 demandant le retrait de la commune du Syndicat Mixte d'Assainissement des Boues (SMAB) considérant que la nouvelle station d'épuration ne produit que très peu de boues,

Vu la délibération du SMAB du 8 décembre 2009 acceptant le retrait de notre commune,

Vu l'arrêté préfectoral 2010 N° 69 du 12 août 2010 portant retrait de la commune du SMAB,

Vu la demande du SMAB de verser la cotisation du 01 janvier au 11 août 2010 représentant une somme de 4 150.14 €,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 août 2014 refusant de verser la cotisation 2010 et demandant à Monsieur le Préfet d'apporter une rectification à son arrêté du 12 août 2010 en indiquant la date de retrait de Donnemarie-Dontilly le 31 décembre 2009,

Considérant que la Préfecture n'est pas revenue sur l'arrêté du 12 août 2010,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE le versement de la somme de **4 150.14 €** au SMAB représentant la cotisation 2010.

TARIFS VENTE BOISSONS ET NOURRITURE LORS DE MANIFESTATIONS

Monsieur GIRAULT propose, lors de l'organisation des manifestations des 13 et 14 juillet, l'ouverture d'une buvette par la commune avec vente de boissons et nourriture,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis afin de déterminer les tarifs,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **Est favorable** à l'ouverture d'une buvette lors des manifestations des 13 et 14 juillet,
- **Fixe** les tarifs suivants :
 - ⇒ Boissons :
 - Soda ou jus 1.00 €
 - Bière sans alcool 1.00 €
 - Petite bouteille d'eau 0.50 €
 - ⇒ Nourriture :
 - Sandwich 1.50 €
 - Part de gâteaux ou brioche 1.00 €
 - Paquet de bonbons 1.00 €
- **Est favorable** pour que les manifestations nationales ou communales futures puissent aussi bénéficier d'une buvette, s'il y a lieu.
- **Dit** que les tarifs resteront les mêmes jusqu'à nouvelle délibération.

MOTION BAISSE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Considérant que la baisse des dotations de l'Etat aux Collectivités Locales impacte d'ores et déjà les investissements et les services publics,

Considérant que les communes, avec les intercommunalités, assurent les services essentiels à la population, veillent à la cohésion sociale et préservent la qualité de « vivre ensemble »,

Considérant également que les collectivités doivent participer à l'effort de réduction des déficits publics, mais pas d'une façon insoutenable et inéquitable qui impactera directement sur l'emploi dans les territoires,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité moins 2 abstentions (M. Pascual Martin et Mme Mulliez), vote une motion :

- ALERTANT le Gouvernement sur les risques encourus,
- DEMANDANT que le plan de baisse des dotations soit réduit dans son montant et allongé dans son calendrier.

PREFINANCEMENT DU FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA

Vu la circulaire du 27 avril 2015 du Premier Ministre annonçant la mise en place d'un dispositif de préfinancement par prêt à taux zéro des attributions au titre du Fonds de Compensation de la TVA par la Caisse des Dépôts et Consignations afin de soutenir l'investissement public local,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt pour le préfinancement du FCTVA avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

INFORMATIONS DIVERSES

Personnel communal

- Monsieur le Maire annonce que suite aux départs en retraite de Mesdames MOREL Habiba et BALEINIER Marcelline, une ATSEM sera embauchée à la rentrée de septembre.
- Au service administratif, Madame JAN Sandrine a été mutée au service ADS de la Communauté de Communes afin d'assurer l'instruction des autorisations d'urbanisme, le recrutement d'un remplaçant sur un poste à mi-temps devrait intervenir dans les prochains mois

Conseil Municipal du 27 août

Présents ou représentés : MM. ROSSIERE-ROLLIN, GRISSETTO, Mme MONPOIX, M. GIRAULT, Mme VO VAN, M. BORZUCKI, Mme CHEVILLARD, M. PASCUAL MARTIN, Mmes BOUGEANT, MULLIEZ, M. POTEAU, Mme ESPOSITO représentée par M. GRISSETTO, M. BEAUSSART, Mmes MOULET représentée par Mme LETERRIER, LAFOSSE, LETERRIER, MM. ARLAIS, MENEZ.

Absents : MM. DESANTIGNY, LEBAS, ONDOA BELINGA, Mmes MINASSIAN, PIRSON.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET COMMUNAL

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 014 Atténuations de produits		411 115.00 €		
D 023 Virement à la section investis		4 300.00 €		
D 023 Virement à la section investis	411 115.00 €			
D 66 Charges financières		1 600.00 €		
R 74 Dotations subv participations				5 900.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	411 115.00 €	417 015.00 €		5 900.00 €
INVESTISSEMENT				
R 021 Virement de la section fonction.				4 300.00 €
041 Opérations patrimoniales		242 410.00 €		242 410.00 €
D 16 Emprunts		4 300.00 €		
Total INVESTISSEMENT		246 710.00 €		246 710.00 €
TOTAL GENERAL		252 610.00 €		252 610.00 €

DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET SERVICE DES EAUX

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
Total 041 Opérations patrimoniales		49 500.00 €		49 500.00 €
Total D 20 Immobilisations incorporelles		6 800.00 €		
Total D 23 Immobilisations en cours	6 800.00 €			
Total INVESTISSEMENT	6 800.00 €	56 300.00 €		49 500.00 €
TOTAL GENERAL		49 500.00 €		49 500.00 €

APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Monsieur le Maire rappelle qu'au terme des négociations, le choix s'est porté sur l'entreprise jugée la plus à même d'apporter les garanties techniques et financières permettant d'assurer la qualité et la continuité du service, soit la Lyonnaise Des Eaux,

Le nouveau contrat d'affermage permettra des améliorations par rapport au contrat actuel et notamment :

- D'améliorer de manière importante le rendement de réseau (64,2% en 2013) avec la définition d'un objectif progressif de 75% en 2015 à 80 % en 2024. Cet objectif permet également de respecter les contraintes réglementaires fixées aux collectivités dans ce domaine par le décret du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable,
- De mettre à la charge du fermier l'intégralité des coûts d'achat d'eau,
- De confier au délégataire des travaux de renouvellement sur le service en incluant un engagement de dépenses en matière de renouvellement,
- D'améliorer la connaissance du patrimoine du service : Cartographie du réseau sous SIG, amélioration de l'indicateur relatif à la connaissance des réseaux,
- Assurer une astreinte 24 h / 24 et 365 j / an en cas de dysfonctionnement,
- D'améliorer le service à l'usager au travers notamment des engagements pris dans le règlement de service,
- De mettre en place des frais de contrôle annuels reversés par le fermier à la Collectivité,
- D'améliorer la communication avec la Collectivité et le contrôle exercé par celle-ci sur le délégataire.

Les tarifs pour les usagers du service de l'eau potable sont composés d'un abonnement semestriel et d'une part proportionnelle à la consommation de l'usager.

Les tarifs applicables à la date de prise d'effet du contrat sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

- Une part fixe en euros H.T. par semestre en fonction du diamètre du compteur:
 - Ø 15 et 20 mm = 22,50 € H.T./semestre
 - Ø 30 et 40 mm = 45.00 € H.T./semestre
 - Ø 60 mm = 90.00 € H.T./semestre
 - Ø 80 mm = 180.00 € H.T./semestre
 - Ø 100 mm = 360.00 € H.T./semestre

- Une part proportionnelle aux volumes consommés R0, en euros H.T par m3 :

- $R0 = 1,5162 \text{ € HT/m}^3$

Par ailleurs, le fermier recevra chaque année une rémunération de la collectivité pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie. Au début du contrat cette rémunération est de 5 320 € HT/an.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER le choix de la Société Lyonnaise Des Eaux comme délégataire du service public d'eau potable de la Commune de DONNEMARIE-DONTILLY,

D'APPROUVER le projet de contrat de délégation dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2024,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public précité ainsi que tout document concourant à sa bonne exécution.

APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

De la même façon, le Conseil Municipal délibère pour la DSP du service assainissement.

Considérant qu'au terme des négociations, le choix s'est porté sur l'entreprise jugée la plus à même d'apporter les garanties techniques et financières permettant d'assurer la qualité et la continuité du service, soit la Société AQUALTER,

Le contrat d'affermage permettra des améliorations par rapport au contrat actuel et notamment :

- De mettre à la charge du fermier l'intégralité de la gestion des boues ainsi que les études et démarches nécessaires à l'obtention d'un plan d'épandage au nom de la commune,
- De faire réaliser au fermier les travaux de mise en place de capotage des turbines d'aération,
- De confier au délégataire des travaux de renouvellement sur le service en incluant un engagement de dépenses en matière de renouvellement,
- D'améliorer la connaissance du patrimoine du service : Cartographie du réseau sous SIG, amélioration de l'indicateur relatif à la connaissance des réseaux,
- D'assurer une astreinte 24 h/24 et 365 j/an en cas de dysfonctionnement,

- D'améliorer le service à l'usager au travers notamment des engagements pris dans le règlement de service,
- De mettre en place des frais de contrôle annuels reversés par le fermier à la Collectivité,
- D'améliorer la communication avec la Collectivité et le contrôle exercé par celle-ci sur le délégataire.

Les tarifs pour les usagers du service de l'assainissement sont composés d'un abonnement semestriel et d'une part proportionnelle à la consommation de l'usager.

Les tarifs applicables à la date de prise d'effet du contrat sont récapitulés ci-dessous :

- Une part fixe en euros H.T. par semestre :
 - 15 € H.T./semestre
- Une part proportionnelle aux volumes consommés R0, en euros H.T par m3 :
 - R0 = 0, 7414 € HT/m3

Par ailleurs le fermier recevra chaque année une rémunération de la collectivité pour la gestion des eaux pluviales.

Au début du contrat, cette rémunération RP0 est de 10 655,45 € HT/an.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER le choix de la Société AQUALTER comme délégataire du service public de l'assainissement,

D'APPROUVER le projet de contrat de délégation dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2024, annexes comprises, qui ont été transmis individuellement et dont l'économie générale est rappelée dans le rapport sur les motifs du choix du délégataire et l'économie générale du contrat,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public précité ainsi que tout document concourant à sa bonne exécution.

CREATION D'UN POSTE ATSEM A TEMPS INCOMPLET

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe, en raison de départ en retraite ,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **DECIDE** la création d'un emploi d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe, à temps non complet, à raison de 20 h hebdomadaires, à compter du 31 août 2015 et **CHARGE** Monsieur le Maire de nommer un agent sur ce poste.

ELECTION D'UN DELEGUE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la répartition des sièges de la Communauté de Communes a été établie par accord intervenu avant le 20 juin 2014. Il avait alors été convenu que Donnemarie-Dontilly, qui pouvait disposer de 6 sièges, s'alignerait sur Bray-sur-Seine avec 5 sièges.

Cependant, en cas de renouvellement intégral ou partiel d'un conseil municipal d'une des communes de la Communauté de Communes, il doit être procédé à une nouvelle détermination du nombre et de la répartition des sièges des conseillers communautaires, dans un délai de 2 mois à compter de l'évènement rendant nécessaire le renouvellement du conseil municipal, en l'occurrence la vacance de plus du tiers des sièges du conseil municipal de La Tombe.

Monsieur le Maire poursuit en précisant que la Communauté de Communes n'a pas délibéré, dans les délais impartis, pour déterminer le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires.

Ce qui revient à dire, qu'à compter du 20 septembre 2015, jour du premier tour du scrutin de La Tombe, notre conseil municipal sera représenté par 6 délégués communautaires au lieu de 5.

Les 5 conseillers communautaires élus font partie du nouvel organe délibérant et le siège supplémentaire doit être pourvu par élection, au sein du conseil municipal.

Le Conseil Municipal procède à l'élection d'un délégué communautaire à bulletins secrets.

La liste d'UNION COMMUNALE présente Mme VO VAN Danielle

La liste d'UNION MUNICIPALE présente M. MENEZ Patrick

Résultats :

Nombre de votants : **18**

Nombre de bulletins blancs : **5**

Nombre de suffrages exprimés : **13**

Majorité absolue : **7**

Ont obtenu :

Liste d'UNION COMMUNALE : **10 voix**

Liste d'UNION MUNICIPALE : **3 voix**

La liste d'UNION COMMUNALE ayant obtenu la majorité absolue, **Madame VO VAN Danielle** est nommée déléguée communautaire.

REDEVANCE COMMUNALE EAU

Monsieur le Maire et Monsieur GRISSETTO expliquent au Conseil Municipal les conséquences de la nouvelle délégation du service public eau de la commune mais aussi la nouvelle délégation du service public d'eau du Syndicat Intercommunal des Interconnexions en Eau Potable du Bas Montois, comprenant des dispositions qui entraîneront une légère augmentation du tarif global de l'eau, si la redevance communale initiale est maintenue :

1. On peut retenir essentiellement pour **les deux DSP eau de la commune et eau du Syndicat du Bas Montois** les points positifs principaux :

⇒ L'amélioration de manière importante du rendement de réseau (pour la commune),
⇒ Les travaux de renouvellement sur les services à la charge du fermier avec un engagement à tenir sur les dépenses en matière de renouvellement,
⇒ la prise en charge par le fermier de l'intégralité des coûts d'achat d'eau.

2. Si l'on considère la base valeur mai 2015 et la base à l'entrée en vigueur des DSP, le tarif global de l'eau augmenterait d'environ 0.18 €/m³, sachant que cette augmentation viendrait notamment du coût d'achat d'eau au SIAEP de Bray, de la part exploitation de l'interconnexion par le fermier, ainsi que la prise en compte du rendement du réseau communal.

Il est précisé que la redevance communale eau est actuellement de 1.47 €/m³ HT comprenant le tarif communal de 0.42 €/m³ augmenté au 1^{er} janvier 2015 et de 1.05 €/m³ surtaxe syndicale (composée de 0.35 €/m³ achat d'eau et de 0.70 €/m³ de coût de fonctionnement du syndicat).

La surtaxe syndicale passerait de 1.05 €/m³ à 0.60 €/m³ compte tenu que l'achat d'eau sera supporté par le fermier et que le coût de fonctionnement passerait de 0.70 à 0.60 €/m³ (l'emprunt relais étant remboursé).

Monsieur le Maire propose de débattre sur la redevance communale eau appliquée à compter du 1^{er} octobre 2015 :

- Soit la redevance actuelle est maintenue à 1.02 €/m³, ce qui permettrait d'envisager l'avenir sereinement en matière d'investissement pour le remplacement des canalisations vieillissantes,
- Soit la redevance est revue à la baisse pour tenir compte des charges pesant déjà sur

les familles dans le contexte économique difficile que nous traversons.

Le Conseil Municipal, après avoir échangé et délibéré, à la majorité :

⇒ **DECIDE** une diminution de la redevance communale, à compter du 1^{er} octobre 2015,
⇒ **FIXE** la redevance communale à **0.90 €/m³ HT**.

IMPLANTATION DE CONTENEURS SEMI-ENTERRES EN REMPLACEMENT DES COLONNES AERIENNES RUE DE SIGY

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à l'implantation de 2 conteneurs semi-enterrés pour la collecte des journaux-magazines et 2 pour la collecte du verre, en apport volontaire, rue de Sigy, en remplacement des colonnes aériennes. La participation du SMETOM-GEEODE étant de **17 518.40 € HT** pour la fourniture et livraison et celle de la Commune pour la prestation de génie civil de **5 037.76 € HT**.

REGLEMENTS INTERIEURS RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEIL PRE ET POST SCOLAIRE

Les projets de règlement intérieur de la restauration scolaire et de l'accueil pré et post scolaire sont adoptés.

INFORMATIONS DIVERSES

- Le tableau de tenue des bureaux de vote pour les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015 est complété.



A compter du 1^{er} octobre 2015, le nouveau délégataire en charge de notre station d'épuration et du réseau assainissement est la Société AQUALTER dont le siège social est à Chartres.

La Lyonnaise des Eaux, quant à elle, a toujours en charge le réseau d'eau potable.



TRAVAUX RUE CHAMPEAUX et RUE DES CLOITRES

Après la rénovation de Boulevard du Nord, les travaux de la rue Champeaux et de la rue des Cloîtres vont bientôt débuter.

L'ensemble de cette opération, mené par deux maîtres d'ouvrage distincts, comprend :

Sous maîtrise d'ouvrage de la commune :

1) La mise en place d'un réseau d'eaux pluviales permettant de collecter et diriger les eaux vers le ru et l'Auxence en limitant ainsi les afflux d'eau de pluie vers la station d'épuration.

2) Le remplacement de la conduite d'eau potable qui est aujourd'hui âgée de plus de 80 ans, afin de se garantir d'éventuelles fuites après travaux.

3) Réalisation de la chaussée et trottoirs.

Sous maîtrise d'ouvrage du SDESM (Syndicat Départementale des Energies de Seine et Marne)

1) Enfouissement des réseaux sec « électricité, téléphone et éclairage public » avec mise en place de nouveaux points d'éclairage.

Ces travaux se dérouleront en 3 phases :

1^{ère} phase : Réseaux eaux pluviales et eau potable

2^{ème} phase : Réseaux secs

3^{ème} phase : Voirie.

La planification prévue est de 9 mois avec un début de chantier mi-octobre. Afin de limiter la gêne occasionnée pendant cette période, les chantiers seront effectués par tranche afin de permettre un minimum de circulation aux riverains.

M. Grisetto

Borne de recharge pour véhicules électriques

D'ici début 2016, une borne de recharge pour véhicules électriques sera accessible sur le parking de la salle polyvalente pour tous les habitants. Cette borne sera installée par le syndicat départemental des énergies de Seine et Marne (SDESM) qui prévoit d'en installer 150 comme celle-ci sur l'ensemble du département.



Un maillage départemental

L'objectif du SDESM est d'encourager le développement du véhicule électrique en Seine et Marne. À ce jour, seulement 1000 véhicules électriques sont immatriculés dans le département.

L'installation de ces bornes selon un maillage précis dans les cœurs de villes et villages permettra de rassurer le conducteur en lui assurant un maximum de 20 km entre deux bornes. L'autonomie de la plupart des véhicules électriques étant de 100 à 150 km.

Les types de recharge disponibles

Aujourd'hui, plusieurs modèles de recharge coexistent. On distingue les véhicules se rechargeant en courant continu et ceux pouvant accepter du courant alternatif. La borne installée est équipée de deux prises permettant de recharger l'ensemble des véhicules électriques ou hybrides actuellement sur le marché. Une première prise dite E/F est une prise de 3 kVA de puissance, utilisable par tous les véhicules, mais nécessitant un temps de charge complète de 6 à 8 heures. La seconde prise est une prise type 2 utilisable par les véhicules se rechargeant sur du courant alternatif et permettant de limiter le temps de charge à 1 h 30 grâce à une puissance de 18 kVA.

Comment utiliser la borne ?

Pour utiliser le service de charge, il suffit de s'enregistrer sur le site internet www.ecocharge77.fr. Un coût de 5 € est demandé à l'enregistrement pour obtenir le badge d'accès aux bornes. Ensuite Le service est prépayé à raison de 0.5 € par charge quels que soient le temps et la puissance utilisée.



Naissances

MARECHAL Louis, 1 rue du cloître, le 5 juin ; GONZALEZ RAGUT Nathan, 11 rue des javelottes, le 25 juin ; BARDIN Lana, 3 rue des fontaines, le 7 juillet ; TORRAO AFONSO Denovann, 4 bis rue Marie Chaubart, le 7 juillet ; NSASILA Alicia, 23 A Vieille route de Mons, le 10 juillet ; JANURA Juliette, 8 rue du Gros Caillou, le 23 juillet ; KHORCHANI Koussay, 32 rue Marie Chaubart, le 23 août ; LECLER-DOUTERLUINGNE Lenaïc, 25 bis Vieille route de Mons, le 4 septembre ; FAIVRE Martin, 17 Vieille route de Mons, le 14 septembre ; CARLUT Emma, 14 Allée des Tilleuls, le 21 septembre.

Mariages

BOLAN Christophe/BOMY Laurence, 35 Boulevard du Nord, le 6 juin ; PATISSIER Arnaud/VOTIER Stivy, 17 la Chapelle Saint-Gond, le 13 juin ; BEAUBERNARD Wilson/BELGHOUL Fatima, 6 Boulevard d'Haussonville, le 13 juin ; RODRIGUES Nicolas/LE VEUZIT Emeline, 6 rue des Sureaux, le 13 juin ; CLAUDET Stéphane/TRICAUD Isabelle, 13 chemin des fourneaux, le 20 juin ; BOULOGNE Xavier/BOUTAMDJA Jennyfer, 9 rue Marie Chaubart, le 5 septembre ; CIVADE Stéphane/TUERNAL Tatiana, 22 Vignes de Champabon, le 5 septembre ; THIEBAUT Benjamin/MORLOT Maïté, 3 rue du Parc, le 12 septembre ; ABOLE Stéphane/OHOUEU Aduney, 9 Chemin de Villeneuve, le 19 septembre.

Décès

BILLARD Andrée, 12 rue du Parc, le 8 juillet ; BARDET Veuve BRIAULT Marie, 12 rue du Parc, le 22 juillet ; RARAUX Henri, 5 rue du Montpensier, le 6 août ; OZANNE Vve VANDENHOVE Juliette, 6 route de Provins, le 6 septembre ; LANCRAY Vve MOULIN Lucette, 3 route du Vieux Château, le 8 septembre ; CORDENONS Vve RARAUX Odette, 5 rue du Montpensier, le 15 septembre ; LOMBARD Paul, 9 bis Avenue de Champabon, le 19 septembre ; DETOUX Janine, 12 rue du parc, le 2 octobre.

ALPHABETISATION

Des cours d'alphabétisation gratuits pour adultes sont proposés à Donnemarie-Dontilly par une personne bénévole.

COURS PROPOSES pour débutant ou en perfectionnement

- Ecriture : apprentissage de l'écriture en langue française
- Lecture : apprentissage de la lecture en langue française
- Français
 - Orthographe, vocabulaire, conjugaison, rédaction
- FLE (Français Langue Etrangère) oral / écrit (débutant ou perfectionnement)

HORAIRES

Mercredi de 9 h à 10 h ou de 10 h à 11 h

Pour tout renseignement complémentaire et inscription, merci de prendre contact avec la mairie au 01.64.60.21.80.

ECRIVAIN PUBLIC

Depuis le mois d'avril, un service d'écrivain public vous accueille à la mairie.

Vous rencontrez des difficultés rédactionnelles à la suite d'un événement personnel, professionnel ou familial. Un écrivain public est là pour vous aider à rédiger tout courrier personnel, administratif et juridique.

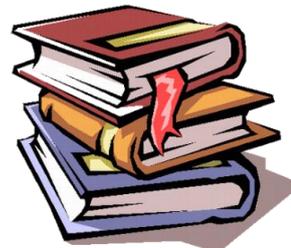
Ce service gratuit est ouvert à tous les habitants, et est assuré bénévolement. Il suffit de prendre rendez-vous au secrétariat de Mairie au 01.64.60.21.80. Les échanges restent confidentiels.

Bibliothèque municipale « Aimé Césaire »

(01.60.58.44.60)

Lundi : 10 h - 12 h - Mercredi : 10 h - 12 h et 15 h - 18 h 30

Vendredi : 15 h - 18 h 30 - Samedi : 10 h - 12 h



Projection « A ciel ouvert » de Marianne OTERO le vendredi 6 novembre 2015 à 20 h



Marianne OTERO se passionne rapidement pour le documentaire et réalise : en 1994 pour ARTE « la loi du collègue », en 1997 au Portugal, « cette télévision est la vôtre ». En 2003, à son retour en France, elle se tourne vers sa propre histoire familiale et réalise « Histoire d'un secret » qui révèle un tabou politique et social. En 2010, elle rencontre des salariés d'une usine qui souhaitent transformer leur entreprise en coopérative et tourne « Entre nos mains » (César du Meilleur Documentaire en 2011).

C'est en 2013 qu'elle réalise « À ciel ouvert », un film qui permet de comprendre la vision singulière du monde d'enfants psychologiquement et socialement en difficulté.

Présence de la réalisatrice (en attente de confirmation). Nous vous attendons nombreux !

ENTRÉE GRATUITE sur réservation au 01.60.58.44.60.

Exposition « (3 X + 1) raisons de compter » jusqu'au 4 janvier



L'exposition « **(3 X + 1) raisons de compter** » vous propose une balade au cœur même de la bibliothèque et de ses collections.

Patrick CHAUVIN, artiste plasticien/architecte, a créé avec le concours de Géraldine LAVILLAUGOUET, artiste plasticienne, un module 4 en 1 inédit qui vous permettra d'évoluer au travers de différents cheminements.

Les artistes vous invitent à une progression qui part des **nombres** pour aborder ensuite la question des outils **mathématiques** au service des **sciences** en général et pour finir à la place des mathématiques dans les **arts** et l'**esthétique** en général.

L'école des loisirs

L'école des loisirs



Afin de bénéficier de tarifs préférentiels, environ 14 € de réduction (commandes groupées), la bibliothèque vous propose des abonnements sur 8 mois avec 8 niveaux de lecture à « l'École des loisirs » (éditeur spécialisé en littérature jeunesse) selon l'âge de votre enfant (Bébémax jusqu'à 3 ans, Titoumax de 2 à 4 ans, ..., Médium Max pour les plus de 13 ans. Du tout-petit au jeune adulte). Renseignez-vous !

Rétrospectives

Les projections « L'île de Giovanni » (expo manga) du 15 mai et « Blanc comme neige » (Bourvil) du 19 juin ont réuni une quarantaine de personnes autour du sujet de la présence des Soviétiques sur les îles Kouriles pendant la seconde guerre mondiale et de la découverte d'un film de début de carrière de Bourvil. Des échanges enrichissants ont suivi chacune de ces soirées autour d'une collation.

Toute l'équipe vous accueille toute l'année lors des ouvertures de la bibliothèque et à chacune des manifestations qu'elle vous propose.

L'équipe de la bibliothèque.

Centres d'affaires

Notre commune est dotée de deux centres d'affaires situés respectivement 26 Avenue de Champabon et 1 rue des Augères qui sont desservis par la fibre optique.

Au 26 Avenue de Champabon, diverses activités ont créé des emplois.

DSP Atouts y pratique des domiciliations commerciales avec un secrétariat, des permanences téléphoniques ainsi que la location de bureaux et d'une salle de réunion modulable.

Les bureaux de l'A.D.M.R. et du S.S.I.A.D de l'Auxence y sont installés, de même qu'un dentiste, une ostéopathe et une podologue. Dernièrement c'est le garage FPIRES qui offre ses compétences aux Donnemaritains.

Le centre d'affaires JEHOL sis 1 rue des Augères, est un hôtel d'entreprises et site de domiciliation commerciale agréé. En partenariat avec la Communauté de Communes Bassée-Montois, JEHOL offre une tarification de service préférentielle. Ce centre d'affaires reçoit des jeunes en phase d'insertion en milieu professionnel grâce au concours de MISSION LOCALE et soutenu par les élus locaux.

Les sociétés PROSIC (certifiée Origine France Garantie), FABULOUS 3D (réalisatrice de films pour des artistes renommés et des marques de luxe) et ATOUT SERVICE77 (spécialisée dans le service à la personne) y ont leurs bureaux. Une association locale y dispense des cours de Pilates. JEHOL Sarl est à l'origine du premier Télécentre / Co-working labellisé IT77 pour de la location d'espace de travail à l'heure.

Par ailleurs, JEHOL propose des locations de bureaux privatifs, de deux salles de réunion dont une avec vidéo-conférences et espaces de stockage. Le 10 juillet 2014 a eu lieu l'inauguration de la fibre optique.



Dans ces 2 centres, toutes les conditions sont réunies pour que de nouvelles sociétés s'y implantent.

Jardin médiéval

Pour la deuxième année consécutive, nous avons organisé des visites guidées gratuites pour la manifestation « Couleur Jardin » du C.A.U.E.77. Cette année, nous avons permis aux visiteurs d'entrer dans la petite chapelle mortuaire Ste Quinette qui se trouve au fond de la galerie du cloître en plus de la visite du jardin médiéval.



Il est important de noter que le nombre de touristes a triplé par rapport à 2014. 150 personnes sont venues d'île de France, d'autres départements, ainsi que des polonais, des américains ... durant les cinq samedis proposés entre 14 h et 18 h.

Grâce à la communication auprès de divers organismes, notre ensemble paroissial Notre-Dame, (sa galerie de cloître conduisant à la petite chapelle mortuaire et son jardin composé de plantes médicinales et aromatiques), accroît une réputation grandissante.

Pour 2016, des visites du jardin seront proposées via le CAUE 77 mais également avec le Ministère de la Culture et de la Communication, sur les mois de mai et juin.

Syndicat d'Initiative du Montois

Cette année, la carte de randonnées Bassée-Montois et surtout les flyers conçus par la Communauté de Communes ont été prisés par les visiteurs de la tourelle.

Notre borne interactive en l'espace d'un an, de septembre 2014 à septembre 2015, a été consultée par 7 454 personnes et 12 707 pages vues. Cette borne est très utile lorsqu'il n'y a pas de permanence dans la tourelle.



Les visites guidées, mises en place durant la période estivale d'avril à août, tous les samedis à 14 h 30, commencent à être connues et appréciées.

D. Vo Van

LA COURSE VERTE DU MONTAIS

La mairie, en partenariat avec le foyer rural, organisait sa 3^{ème} édition de la course verte du Montois, dimanche 25 mai.

220 concurrents prirent le départ, 154 coureurs et 66 randonneurs ont emprunté les chemins du Montois et comme son nom l'indique, ça monte... avec un joli dénivelé positif de 200 m sur le 13 km et de 350 sur le 22.



Les Ambulances Duverneix, venues gracieusement assurer la sécurité, n'ont pas eu de blessé à soigner.

Le but de la course étant de faire découvrir le Montois et ses spécialités, les 3 premiers de chaque course sont repartis avec un panier garni de produits du terroir, offert par nos sponsors de cette année : Brasserie au Bon Coin, la boulangerie Vauttier, la chèvrerie Bassée-Montois, la boucherie Maio, la ferme de Sigy, ADPC plomberie, A2C Granulat, les Ambulances DUVERNEIX et le magasin Casino.

Quant aux 1^{ers} par catégorie, ils ont eu le plaisir de recevoir un joli trophée artisanal en carton, fabriqué par une artiste de Thénisy.

Tout s'est passé dans la joie et la bonne humeur, les coureurs et randonneurs repartirent contents des chemins du Montois et de la gentillesse des bénévoles présents sur le parcours.

13 km

1^{ères} féminines : MARIE Valentine, PELTIER Cécile, DAVID Barbara.

1^{ers} masculins : MAUVAIS Clément, LHOUARI Abdelaziz et RAUDIN Stéphane.

22 km

1^{ères} féminines : ROBBE Caroline, ROBE Mélanie et CRAMA Christelle.

1^{ers} masculins : POUZET Stéphane, TABARY Guillaume, HORENT Jérémy.

Nous remercions les sponsors et les bénévoles sans qui une telle animation ne serait possible.

**Nous vous donnons rendez-vous
samedi 12 décembre
pour notre course nocturne.**

H. Beaussart

LA FÊTE DE LA MUSIQUE

La fête de la musique s'est déroulée le samedi 20 juin sur la place du marché de 15 h à minuit.

Nous avons pu applaudir tour à tour un chanteur solo, un ensemble vocal de la région, la Chorale du Provinois et du Montois, des enfants venus spontanément, la troupe de percussionnistes d'inspiration brésilienne « batacuda » et pour nous emmener jusqu'au bout de la nuit le groupe « live one ».

Les spectateurs furent au rendez-vous tout au long de la journée et de la nuit. Ce fut un passage incessant de curieux qui s'arrêtaient pour écouter la musique tout en se restaurant ou prenant un verre chez les restaurateurs de la commune qui avaient été associés à cette manifestation.

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé pour que cette journée soit une réussite.

P. Girault

RANDONNEES VTT ET PEDESTRE

Rendez-vous incontournable qui s'est déroulé le 28 juin.

Deux parcours pédestres et trois parcours VTT étaient proposés cette année.

Ces parcours ont permis aux participants, à pied ou en vélo, de pouvoir faire une balade sympathique dans notre belle région.



Ce n'est pas moins d'une centaine de personnes qui s'élancèrent sur les chemins environnant la commune. Une ou deux heures plus tard, les VTTistes, les marcheurs ainsi que leurs familles, les bénévoles se sont retrouvés autour du méchoui traditionnel. Pour clôturer cette merveilleuse journée chacun est reparti avec un cadeau à l'effigie de la commune.

Merci à tous les bénévoles pour le temps passé au bord de la route, aux employés communaux pour le balisage et à tous ceux qui ont fait que cette journée soit un succès.

UN 14 JUILLET BIEN RÉUSSI

En fait, c'est le 13 au soir que les animations de la Fête Nationale ont commencé avec la retraite aux flambeaux qui anima les rues de Donnemarie-Dontilly. Arrivés place des Jeux nous attendait un orchestre pour le traditionnel bal. Les personnes présentes ont pu danser durant une partie de la nuit.

Les jeux du 14 juillet se sont déroulés sur la butte Saint-Pierre et avec cette année le retour du Jeu du baquet. Sa version modernisée et sécurisée par les services techniques a permis aux petits et grands de s'y inscrire. Le soleil présent a contribué au bon déroulement de la journée.



Merci à tous ceux qui ont participé pour que cette journée soit un succès, aux conseillers et bénévoles pour la tenue des stands et buvette, merci à M. Chenevière pour l'organisation du concours de pétanque et à Jean-Pierre et Carlos, employés communaux, qui ont tourné tout l'après-midi avec le camion / cuve pour le jeu du baquet.

FÊTE COMMUNALE/BROCANTE

Rendez-vous incontournable de début septembre, la fête Communale de Donnemarie-Dontilly réunie avec la Brocante organisée par le Foyer rural aura été un succès.

Les attractions ont commencé le samedi avec l'ouverture de la fête foraine.

Le samedi, vers 19 h, le traditionnel pique-nique s'est déroulé le long de l'Auxence avec une cinquantaine de participants.



A 22 h 30, nous avons rendez-vous pour le feu d'artifice, beau feu qui a fait l'unanimité auprès du public venu nombreux.

Le dimanche, la brocante s'est parfaitement bien déroulée et a connu une excellente affluence durant toute la journée.

P. Girault

Remise des dictionnaires aux CM2



Journées du Patrimoine



Course Verte du Montois



Fête de la musique



Inauguration de la cantine élémentaire



**Départs à la retraite
d'Habiba et Marceline
Honorariat Mme Baillin**



Concert Gospel





NOUVELLE AVANCÉE DANS LE PROJET DU PÔLE CULTUREL DE LA BUTTE SAINT-PIERRE

L'an dernier, à la même époque, nous vous annoncions que la Communauté de Communes de la Bassée et du Montois (CCBM) contenait dans ses statuts, officialisés par arrêté préfectoral en date du 6 novembre 2014, la mention « le centre culturel installé dans l'église désacralisée de Dontilly ».

Pour permettre à la CCBM d'exercer de plein droit son rôle de « Maître d'ouvrage », il fallait que la Commune de Donnemarie-Dontilly, restant propriétaire de l'édifice, fasse établir un état sanitaire des lieux par un architecte du Patrimoine. Ce qui vient d'être fait. Il était évident que cet état des lieux devait contenir des termes quelque peu alarmants sur des risques de chutes de morceaux de tuiles ou d'enduit, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'édifice. Aussi, Monsieur le Maire a dû aussitôt signer un arrêté d'interdiction au public, d'accéder aux abords et à l'intérieur du bâtiment en attendant les travaux de sécurisation des lieux.

Ce passage obligé, si l'on peut dire, marque une étape importante puisqu'elle concrétise le démarrage de l'étude d'architecte préliminaire aux premiers travaux inscrits au budget 2015 de la CCBM. C'est donc un espoir de voir arriver bientôt des manifestations à vocations culturelles sur la Butte Saint-Pierre du quartier de Dontilly.



Inspection de l'état sanitaire par l'architecte du Patrimoine

A. Thiriot-Thoret

SHAAP

Voici venus la rentrée et le moment de tracer les grandes lignes du programme annuel de la SHAAP :

Après-midi lecture-musique :

- Dimanche 18 octobre 2015 à 15 h, au Musée de Provins et du Provinois Maison Romane. (entrée libre et gratuite).

Les conférences : à Provins, Centre culturel Saint-Ayoul, petit théâtre à 15 h (entrée libre et gratuite).

- Samedi 21 novembre 2015 : William BLANC, Charles Martel et la bataille de Poitiers. De l'histoire au mythe identitaire
- Samedi 11 décembre 2015 : Alain VIVIEN, Jérôme GILLAND, poète ouvrier.
- Samedi 9 janvier 2016 : Claire PERNUIT, Bernard BROUSSE, Ludwine SAUNIER-PERNUIT, Sens première cathédrale gothique.
- Samedi 13 février 2016 : François VERDIER, Milon le Bréban, chambrier du comte de Champagne.
- Samedi 12 mars 2016 : Daniel GRAND, la franc-maçonnerie à Provins.

Les sorties :

- Samedi 16 avril 2016 : Laon.
- Samedi 28 mai : Ancy-le-Franc, Taulay et autre.

Les ateliers :

- Archives notariales
- Patrimoine oral
- Radar, qui aura pour tâche d'utiliser le matériel de détection récemment acquis pour analyser le sol des lieux ayant potentiellement un intérêt archéologique.

La bibliothèque : la bibliothèque de la SHAAP, installée au Fond ancien de la bibliothèque municipale de Provins, Villa Garnier, est ouverte au public le jeudi et vendredi.

Contact Alain Thiriot-Thoret 06.86.28.12.36
alain-thiriot@orange.fr

A. Thiriot-Thoret

Croix rouge

Nos différentes actions ne peuvent se faire sans votre aide, c'est pourquoi nous faisons appel à vous : nous vous rappelons que si vous faites un don à la Croix-Rouge, (adressé au 33 rue des Fossés à Donnemarie), le montant de votre don sera déduit de vos impôts grâce au reçu fiscal que vous recevrez. Merci d'avance.

Le vestiaire

Il est ouvert les mercredis et vendredis (sauf vacances scolaires) de 14 à 16 heures. Vous pouvez y trouver des vêtements en bon état (moyennant un ou quelques euros). Si vous voulez profiter de prix encore plus bas, notre prochaine braderie aura lieu les mercredi 9, vendredi 11 et samedi 12 décembre.

Si vous souhaitez déposer des vêtements, merci de respecter les mêmes horaires et de ne rien déposer ni dans la cour, ni sur le trottoir, (ceci afin d'éviter que les vêtements déposés ne soient abîmés par la pluie, par exemple).



La collecte alimentaire

Elle aura lieu les vendredi 27, samedi 28 et dimanche 29 novembre. Nous sommes à la recherche de bénévoles qui voudraient se joindre à nous pour cette collecte. Merci d'avance pour votre aide.

La distribution alimentaire a lieu un vendredi matin sur deux, pour les plus démunis.

Familles rurales

L'association reconduit ses activités de Gym Volontaire et propose plusieurs cours :

Gym Adultes

Lundi de 20 h à 21 h - Salle polyvalente de Donnemarie-Dontilly
Mardi de 20 h à 21 h - Salle polyvalente de Sognolles-en-Montois

Gym Séniors

Mardi 9 h 30 - 10 h 30 - Donnemarie-Dontilly

Stretching

Mercredi 10 h - 11 h - Donnemarie-Dontilly

Step

Jeudi 20 h - 21 h - Donnemarie-Dontilly

Renseignements au 06.83.85.50.51 ;

06.03.11.02.50 ; ou 06.16.37.96.54.

J. Jolin

Foyer rural

Les vacances achevées, nous vous proposons diverses activités qui ont démarré à la mi-septembre.

DANSE MODERN JAZZ

A partir de 3 ans

Le mercredi après-midi à partir de 14 h à la Salle Polyvalente.

Ados et Adultes : à partir de 17 h 15.

DESSIN-PEINTURE

A partir de 6 ans. Pour les enfants, chaque mercredi à partir de 15 h 30 ; quant aux adultes, ils se retrouvent le mercredi de 18 h à 20 h.

Salle 1^{er} étage au Foyer Communal.

SCRABBLE

Le mercredi de 14 h à 17 h salle du rez-de-chaussée, rue René Cassin.

ZUMBA

Le mardi de 19 h à 20 h pour les 6 - 11 ans puis de 20 h à 21 h à partir de 12 ans au 1^{er} étage du Gymnase.

TENNIS

Enfants et Adultes – 1 h de cours par semaine - Les cours des enfants ont repris courant septembre au Gymnase, le vendredi à partir de 17 h, et le samedi à partir de 13 h ; pour les adultes, le jeudi de 20 h 30 à 21 h 30 et le samedi à partir de 8 h.

Pour plus d'informations sur nos activités, n'hésitez pas à nous contacter ou à consulter notre site internet.

Foyer Rural, adresse postale 6 rue Radepont 77520 Donnemarie-Dontilly

Secrétariat : 1^{er} étage à la Mairie, Place de l'Eglise.

Tel. : 07.82.95.50.13

Courriel : foyerrural77520@free.fr

Site internet : www.foyerrural77520.fr

Heures ouverture : lundi 9 h - 12 h / mercredi 14 h - 19 h / samedi 9 h - 12 h.

Le Bureau

Une saison 2015 intense !

D'abord un rappel de nos prestations passées, sous la houlette de notre Présidente Elodie Faas et la baguette de notre Chef Fabrice Sansonetti, soutenus par les notes magiques de notre pianiste Colette Caurier : Intro à la Nuit de la Déprime aux Folies Bergère en février, concert à Lognes, avec les musiciens du Conservatoire Pauline Viardot de Provins à La Croix-en-Brie et concert en commun avec nos amis de Souppes-sur-Loing en avril, Messe des Archers à Provins fin mai, Fête Médiévale en juin à Provins, avec la participation de nos collègues d'Hennebont et l'intermède du dimanche matin à Troyes pour rechanter avec les musiciens du Conservatoire la messe de Gustave Lefevre (ce qui démontre l'extrême mobilité des choristes), Fête de la musique à Donnemarie-Dontilly et enfin concert de clôture de notre stage de chant à Villenauxe-la-Petite en juillet. Les vacances furent reposantes pour les cordes vocales (sauf pour certains) !



Les répétitions du mercredi ont repris dès le 2 septembre. Viendront ensuite pour bien finir l'année :

- la Crèche de Provins les 12 et 13 décembre,
- les concerts de Noël à Souppes et Château-Landon les 5 et 6 décembre, le 18 décembre à Donnemarie, le 20 décembre à Saint-Loup-de-Naud.

Pour 2016, sont envisagés : une sortie en janvier à la Philharmonie de Paris pour écouter une de nos œuvres favorites : le Requiem de Mozart, un projet avec nos amis d'Errance sur l'œuvre de Henry Purcell « Didon et Enée », un concert au château de Fortbois, un concert d'inauguration d'une chapelle dans la Marne, et sous réserve, un concert commun avec la chorale de Waldenburg près de Stuttgart en mai, ainsi qu'un retour aux Médiévales d'Hennebont (Finistère) fin juillet.

Nous recrutons toujours, surtout des ténors (H ou F). Contact : nicole.deplanche@wanadoo.fr
Vous pouvez nous écouter sur notre site : <http://choeur-montois-provinois.jimdo.com>

L'association **SHAKTI** propose des cours de Hatha Yoga, Yoga Nidra, Qi Gong et Tai Chi Chuan.

Ces disciplines ont en commun une même perspective d'équilibre physique et psychique, d'apaisement du mental, de gestion du stress et des émotions, de santé, et de bien-être. Elles s'adaptent à tous et ne nécessitent pas une condition physique particulière, car les participants sont invités à pratiquer selon leurs possibilités du moment.

Le **Qi Gong** signifie : contrôle ou maîtrise du **Qi** (énergie ou souffle vital), et peut être qualifié de gymnastique chinoise de l'énergie. La pratique se base sur des mouvements lents synchronisés avec la respiration et s'harmonisant avec la circulation du **Qi**, ainsi que des postures fixes, des respirations spécifiques, des concentrations, des visualisations... le tout visant à capter l'énergie, la concentrer, la faire circuler dans les méridiens, la régulariser et ne pas la disperser notamment avec le stress et les émotions.

À travers ses tempos lents et harmonieux, le **Qi Gong** représente une pause idéale pour se ressourcer et se recentrer.

Le **Tai Chi Chuan** est un art martial interne qui procède du **Qi Gong**.

La forme proposée se compose de 37 mouvements à la fois fluides et très enracinés qui se déploient dans les 4 directions et les 4 demi directions, et correspond à une forme simplifiée (plus adaptée à une pratique en Occident) par rapport à la série complète de 108 mouvements.

Le **Hatha Yoga** est un travail sur la respiration au travers d'un ensemble de postures visant à tonifier et assouplir le corps pour élever le niveau de vitalité et de conscience, alors que le **Yoga Nidra** est une technique de relaxation très complète dont beaucoup de disciplines occidentales se sont inspirées, comme la sophrologie et le training autogène.

Les cours ont lieu le mardi à la salle polyvalente de **Donnemarie-Dontilly**

Professeurs

Ysabel ARGENT – PONS et Michel ARGENT

Renseignements

01.60.67.44.28

michel.argent36@gmail.com

Diabs du Montois

Les réunions de diabétiques sont le 1^{er} lundi après-midi de chaque mois entre 15 h et 17 h à la Salle René Cassin. Le café ou thé est à votre disposition.

Animations à venir

Repas de fin d'année

Galette des rois le 4 janvier

Voyage à définir en avril.

Nous vous rappelons que vous pouvez déposer vos aiguilles au 24 boulevard du Nord.

L. Montenat

Amicale boulistes du Montois

Résultats pour suivre la saison

Le 26 avril, concours à la mêlée tournante, 34 joueurs, victoire de Masson S. devant Prevost F. et Catherine A.

Le 10 mai, concours en doublette formée, 23 équipes, concours remporté par la doublette Masson S./Prevost F. devant Breton Y./Moriseau C. et Chenevière G./Robinot D.

Lundi 25 mai, concours en doublette ouvert à tous ; 52 équipes ont disputé le premier concours et 16 équipes le 2^{ème}. Dans les 2 cas, les finalistes se sont partagés les gains.

Le 31 mai, concours en doublette à la mêlée fixe, 29 joueurs, victoire de Prevost F. et F. devant Noppe G./Chenevière G. et Gobinot J.-L./Sosinski J.-J.

Le 7 juin, concours en triplète formée 12 triplètes, victoire de Robinot D./Chenevière G./Fernandes J. devant Morvillez P. et F./Le Bon D. 3^{ème} Gouchon E./Pelletier J./Prevost F.

Le 20 juin, concours en doublette à la mêlée, 32 joueurs, victoire de Mercier T. devant Masson S. et Rescourio H.

Le 27 juin, journée de la pétanque, 36 joueurs ont disputé les 6 parties depuis 9 h 30 le matin. Ce concours doté des lots offerts par la municipalité, le conseil départemental, le crédit Agricole, le magasin Casino, Procars, la maison de la presse, a été remporté par Prevost F. devant Mercier T. et Prevost F. merci aux donateurs ainsi qu'à la boucherie Maio pour la confection du repas du midi.

Le 11 juillet, concours en doublette nocturne, 23 équipes ; victoire de la doublette Foulquier S./Mathieu J.-A. devant Breton Y./Moriseau D. et Prevost F./Masson S.

Le 26 juillet, concours à la mêlée tournante, 34 joueurs ; victoire de Chenevière C. devant Prevost F. et Gouchon E.

Le 2 août, concours en triplète formée, 14 équipes ; victoire de Robinot D./Fernandes J./Chenevière G. devant Foulquier S./Foulquier J.-L./Mathieu J.-A. et Sosinski J.-J./Mercier T./Gobinot J.-L.

Le 30 août, concours à la mêlée tournante, 36 joueurs, victoire de Gouchon E. devant Deneuchatel E. et Sosinski S.

Le 5 septembre, concours en doublette ouvert à tous, 28 équipes se sont rencontrées pour atteindre la finale qui a vu les 2 équipes finalistes se partager les gains.

Le 13 septembre, doublette formée, 19 équipes concours remporté par Prevost F./Laisne F. devant Robinot D./Chenevière G. et Deneuchatel N./Fernandes J.

G. Chenevière



Au programme sur la Bassée-Montois

Vendredi 27 novembre

Loto à la salle polyvalente

Samedi 28 novembre

- Grande zumba party à la salle polyvalente

- Paëlla à la salle des fêtes de Savins

Dimanche 29 novembre - marché de Noël

Samedi 5 décembre - journée défi des Jeunes Sapeurs-Pompiers

Mercredi 9 décembre - photos avec le père Noël dans la galerie de Casino.

Nous recherchons toujours des volontaires pour nous aider ou agrandir notre programme.

N'hésitez pas à venir vous renseigner au trait d'union du montois 2 rue Cottereau.

Trait d'Union du Montois

Le Trait d'Union du Montois continue d'ouvrir régulièrement ses portes et vous attend pour passer un moment, pour vous aider sur un dossier, vous faire participer à la mise en place des prochaines journées de la Parentalité 2015 « A table ! » et du Téléthon sans oublier les différents ateliers réguliers qui s'y déroulent.

« A table ! » quels sont nos habitudes, comportements, rituels autour de l'alimentation, en tant qu'enfant, parent, grand parent ? Comment mangeons-nous aujourd'hui ? Avec qui ?...

Réfléchir sur la question est déjà agir, en parler, c'est encore agir. Vous pouvez (à tout moment) venir partager, échanger sur ces questions lors des après-midis de préparation le mardi, et aussi nous aider à réaliser les différentes manifestations de novembre.

- Réalisation d'un théâtre forum qui aura lieu en ouverture à la salle des fêtes de Bray-sur-Seine le vendredi 13 novembre à 20 h
- Cinéma-débat «nos enfants nous accuseront» à Mons-en-Montois lundi 16 novembre à 20 h

- Voyage culinaire, vendredi 20 novembre à 19 h 30 à Donnemarie-Dontilly salle polyvalente, (6 € par personne)
- Jeux en famille, le samedi 21 novembre de 13 h 30 à 18 h à Donnemarie-Dontilly, salle polyvalente
- Cinéma-débat, « thorben et Silvia » le dimanche 22 novembre à 17 h au « Renaissance » à Bray
- Conférence-débat, le lundi 23 novembre à 20 h dans les locaux de l'association « l'arbre » à Donnemarie-Dontilly.

Entrée libre et gratuite sur l'ensemble des événements sauf repas du vendredi 20, 6 € par personne y compris enfant.

Se renseigner, s'inscrire même si gratuit pour le cinéma, au Trait d'Union du Montois, 2 rue cottereau, Donnemarie-Dontilly.

Téléthon en préparation, vous voulez donner de votre temps, n'hésitez pas, venez rejoindre l'équipe, consultez le panneau d'affichage du Trait d'Union du Montois, écrivez-nous par courriel,

trait-montois@orange.fr

Les hirondelles

Tous les jeudis de 14 h à 18 h à la salle polyvalente.
Tarot, belote, cours de couture, tricot, jeux de société...

Fête de la bière le 28 février en présence de Gilou.

Venez nous rejoindre, l'ambiance y est assurée.

Renseignements et inscriptions au 06.88.93.33.17/06.10.42.24.27



Collecte des bouchons

N'hésitez pas à apporter vos bouchons au trait d'union du montois, 2 rue cottereau. Nous vous rappelons que tous les bouchons en plastique sont récupérés.

Si vous voulez connaître les actions menées par l'association à qui nous donnons vos bouchons : <http://bouchon.espoir.free.fr>

Les motards ont du cœur - "un enfant, un jouet"

Comme tous les ans, TOP MOTO 77 en collaboration avec la croix rouge de Provins, organise une collecte de jouets, neufs ou en très bon état, pour les enfants les plus défavorisés.

Cette année, la collecte se déroulera le dimanche 29 novembre et passera par Donnemarie-Dontilly.

Les motards ont du cœur est un long cortège rutilant et vrombissant qui va traverser le village, un vrai spectacle pour les petits et les grands...



Vous pouvez déposer vos jouets au secrétariat de mairie ou les donner directement aux motards sur la place des jeux (horaires à confirmer).

ATTENTION AUX VOISINS

Par arrêté préfectoral, l'autorisation d'utiliser des matériels bruyants, est réglementée :

Les jours ouvrables de 7 h à 20 h.
Samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h 30.
Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE

Du 1^{er} octobre au 31 mars

Lundi, mercredi et vendredi : 13 h à 17 h
Mardi et jeudi : 8 h 30 à 12 h
Samedi : 8 h 30 à 12 h – 13 h à 17 h
Dimanche : 9 h à 12 h.

DERATISATION

Un service de dératisation est à votre disposition, le dernier Mercredi du mois
Renseignements au secrétariat de Mairie (01.64.60.21.80)



JOURS DE COLLECTE



Ordures ménagères
les mardis

Tri sélectif
1 jeudi sur 2
Selon le calendrier



(Veuillez sortir vos bacs **uniquement** la veille au soir)

LE LIEN

Publication de la Mairie de Donnemarie-Dontilly
Directeur de la publication : le Maire
Impression : Imprimerie du Confluent 77130 Montereau-Fault-Yonne





à vos agendas

Mercredi 11 novembre

Commémoration de l'armistice 1914-1918

À 10 h 45 au Monument aux Morts de Dontilly, puis de Donnemarie.

Vendredi 27 novembre

Loto du téléthon à 20 h à la salle polyvalente

Samedi 28 novembre

Zumba party au profit du téléthon à 20 h à la salle polyvalente

Dimanche 29 novembre

Passage des motos pour l'opération "1 enfant 1 jouet"

Aux alentours de 10 h 45

Samedi 5 décembre

Défi des jeunes sapeurs-pompiers pour le téléthon

De 9 h à 18 h sur le parking de Casino

Dimanche 6 décembre

Elections régionales 1er tour

De 8 h à 18 h à la salle polyvalente

Samedi 12 décembre

Course nocturne

Départ à 19 h du stade

Dimanche 13 décembre

Elections régionales 2ème tour

De 8 h à 18 h à la salle polyvalente

Vendredi 18 décembre

Concert de Noël

À 20 h 30 à l'Eglise de Donnemarie

Samedi 19 décembre

Spectacle de Noël gratuit

À 14 h 30 à la salle polyvalente

Retrouvez nos manifestations sur le panneau lumineux Boulevard d'Haussonville
et sur le site de la Commune www.donnemarie-dontilly.fr